

PROCES-VERBAL de la Séance du conseil municipal du 3 novembre 2017

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Madame AGLIATA Florence, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur FRERE Daniel, Madame PETELET Caroline, Madame Sylvie CLEYET-MAREL, Madame BURDIN Bérangère, Monsieur Julien ROBERT-QUATRE

Absents : Monsieur BUFDEVANT Gérard, a donné pouvoir à Madame CHABERT Monique
Madame LAGREOU Liliane, excusée

Secrétaire de séance : Madame BURDIN Bérangère

Convocations du 24 octobre 2017

Le conseil municipal présente ses félicitations à Jean Sébastien Landolina, agent technique communal et Samantha Louis, chargée de communication à la Mairie d'Aoste, pour la naissance de leur fils Logan, le 1er novembre.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil approuve le compte-rendu de la réunion précédente. Madame le maire demande ensuite au conseil de l'autoriser à ajouter deux délibérations concernant le marché de fournitures et livraison des repas du restaurant scolaire avec l'entreprise Guillaud traiteur et l'indemnité de conseil et de confection de budget de Madame La Trésorière des Abrets.

1- DELIBERATIONS

• Indemnité de conseil et de confection de budget de Madame la trésorière des Abrets :

le conseil donne son accord pour le versement de cette indemnité soumise à CGS et CRDS pour un montant net de 393.83€ par 1 abstention et 13 voix pour.

• marché à procédure adaptée de fourniture et livraison des repas du restaurant scolaire :

Arrivant à échéance le 31 août 2017, il a fait l'objet d'un appel d'offres en juin 2017. Madame le Maire a délégué au conseil municipal pour conclure les marchés inférieurs à 209000 €, et le conseil doit être informé des décisions du Maire prises en vertu de cette

délégation, en l'occurrence du choix du prestataire. Il s'agit de l'entreprise Guillaud traiteur de la Côte Saint André pour 1 an renouvelable 2 fois.

- **Location du local commercial situé 32 route du Stade**

Le cabinet d'ostéopathie étant vacant à la suite du décès de Monsieur Noirtin, la mairie a été contactée par un ostéopathe souhaitant s'installer. S'agissant de la conclusion d'un nouveau bail, il est possible de reconsidérer le loyer et surtout de réajuster le montant des charges. Compte tenu de ses caractéristiques (superficie, équipements, prix pratiqués dans le secteur pour les locaux similaires), la proposition est une augmentation mensuelle du loyer de 17€ et des charges de 10€, soit un loyer porté à 400€ charges de chauffage comprises. Le bail comprendra une clause de révision annuelle des charges. Le conseil municipal accepte ces conditions à l'unanimité et mandate le Maire pour signer le bail.

- **Avenant au bail de l'appartement situé 32 route du stade**

Le bail de l'appartement situé à l'étage du bâtiment arrive à échéance et la locataire souhaite le renouveler. Madame le maire propose la signature d'un avenant au bail, comprenant la réactualisation du montant des charges porté de 60 € à 110 € et une clause de révision des charges à la fin de l'année précisant qu'elles seront calculées au prorata de la surface occupée. Le conseil approuve la conclusion de l'avenant et charge le maire de procéder à sa signature.

- **Baux ruraux 2018**

Comme chaque année, il faut renouveler les baux ruraux (terrains communaux en location). Le conseil donne son accord à l'unanimité, sans augmentation de loyer.

- **Participation financière à l'école notre dame du rosaire**

L'école notre Dame du Rosaire est un établissement scolaire privé sous contrat simple et à ce titre la commune a la faculté de participer aux frais de fonctionnement de l'école par convention. Signée au début de la mandature, la convention de trois ans arrive à échéance et la commission finance a pris position pour renouveler la convention sur la base inchangée de 200 € par élève domicilié à Chimilin. Le conseil donne son accord par 12 voix et 2 abstentions.

- **Convention de fourrière SPA**

La convention de fourrière avec la SPA pour la prise en charge des chiens en divagation dans la commune arrive à son terme. Le tarif s'élève à 0,35€ par habitant. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Paiement des licences USEP**

A partir de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014, un accord a été conclu entre l'Usep et la commune pour le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires : en compensation de la disparition des activités spécifiques de L'Usep qui assuraient un certain revenu à l'association et de l'embauche de 2 de leurs animateurs au titre des activités périscolaires, la commune a proposé de financer l'adhésion à l'Usep de tous les enfants des

classes élémentaires, leur laissant ainsi la possibilité moyennant une visite médicale de participer à toutes les activités de l'Usep soit en fin de semaine, soit lors des vacances ou des week end. L'organisation des TAP ayant changé, un seul animateur Usep assure 2 activités par semaine, payé par la commune. Sur proposition de la commission finance, le conseil est favorable à l'unanimité pour maintenir le paiement de licences des élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018.

- **Désaffiliation de la Ville et du CCAS d'Echirolles du CDG 38**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère auquel sont affiliées obligatoirement les communes de moins de 350 agents, a informé la mairie de la demande de désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles. Chaque commune affiliée est invitée à faire valoir son droit d'opposition à cette demande qui sera validée ou rejetée selon les conditions de majorité requises. Cette désaffiliation représente une perte de recettes estimée à 200 000 € mais le Centre de Gestion s'engage à ne pas augmenter la cotisation obligatoire des communes affiliées en mettant en place un plan de maintien à l'équilibre. Le conseil à l'unanimité vote contre la désaffiliation en soulignant que ce désengagement représente une menace pour le financement et le fonctionnement du centre de gestion.

- **Convention VDD pour le service ADS**

Madame le Maire indique que, depuis le 1er janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour 6 Communes de l'ancienne Communauté de communes des Vallons du Guiers, qui bénéficient d'un service commun mutualisé avec la Communauté de communes voisine de Val Guiers ainsi que pour La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Madame le Maire précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont

- d'instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- d'améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- d'améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation. La répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires. La Commission Aménagement des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité, le 9 mai dernier, en faveur d'une clef de répartition forfaitaire, calculée en

fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Isère. Le montant à payer par la commune de Chimilin s'élève à 1862 €.

Le conseil approuve la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

- **Création du groupement de commandes pour la démarche zéro phyto et un plan de gestion différencié**

La communauté de communes Vals du Dauphiné a décidé de s'engager dans la démarche Zéro phyto et de mutualiser la réalisation des plans de gestion différencié, outil d'accompagnement vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les communes doivent se prononcer pour autoriser la constitution d'un groupement de commandes et en conséquence l'élaboration d'une convention de groupement.

La Communauté de communes des Vals Du Dauphiné sera désignée comme coordonnateur du groupement et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargée de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le marché avec l'entreprise, de le notifier et de l'exécuter (exécution administrative et technique uniquement) au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est toutefois précisé que chaque collectivité assurera le paiement du prestataire retenu sur son propre plan de gestion différenciée.

Madame Le Maire rappelle au conseil que la commune s'est engagée en 2016 dans la démarche Zéro phyto et a réalisé le plan de gestion différencié financé à 80% par l'Agence de l'eau, mais au titre de la solidarité intercommunale, le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Avec la loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre dont fait partie la communauté de communes Vals du Dauphiné disposent d'un plus grand nombre de compétences obligatoires. Les communes qui exerçaient ces compétences les transfèrent et la contrepartie est le recalcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune. C'est la mission principale de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité, en garantissant l'équité financière entre les communes et la communauté.

La commission a remis son rapport pour l'année 2017 évaluant le coût net des charges transférées pour :

- l'office du Tourisme de la Tour du Pin

Il était géré par la commune de la Tour du Pin mais depuis le 1er janvier 2017, la compétence tourisme est une compétence intercommunale obligatoire et doit être transférée à la Communauté de Communes.

- Les actions de développement économique :

ZAE des champagnes à AOSTE

ZA Le Massot et le Devais à BIOL

ZA Le Pré Vallin à DOISSIN

Le conseil approuve le rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017, à l'unanimité.

- **Convention pour la mise à disposition par les VDD d'une navette pour le centre de loisirs d'Aoste le mercredi après la classe.**

Afin de permettre aux enfants de Chimilin fréquentant le Centre de Loisirs d'Aoste le mercredi après la classe (12 à 17 enfants) de bénéficier d'un transport, une navette de la Communauté de communes est mise à disposition de la commune. La commune de son côté assure les trajets grâce à un agent communal et une Atsem qui effectuent deux voire trois trajets. Le conseil accepte à l'unanimité de signer une convention de mise à disposition du véhicule par les VDD.

2 - TRAVAUX DE BATIMENTS ET DE VOIRIE

Eglise : L'association paroissiale a informé la commune des travaux de rénovation intérieure qui s'avèrent nécessaires au bout de quarante ans. Les plâtres en particulier se dégradent. Pour financer les travaux elle envisage entre autres une souscription portée par la Fondation du Patrimoine, qui travaille en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette action nécessite que la commune soit maître d'ouvrage, puisque elle est propriétaire du bâtiment et l'Eglise affectataire. Elle règlera donc les factures qui seront immédiatement remboursées par le biais d'un fonds de concours de la Paroisse, et fera l'avance de la TVA. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour entreprendre ces travaux et approuve le plan de financement.

Devis pour travaux de toiture :

Suite à une infiltration d'eau chez la locataire de l'appartement de l'étage du bâtiment 32 route du stade, 4 devis de réparation de la toiture ont été demandés à 2 entreprises de la commune et 2 entreprises du secteur. Les devis ont été examinés par la commission bâtiments et pour des travaux identiques, c'est l'entreprise VITTOZ de la Bâtie Montgascon pour un montant de 30969.60 € qui a été retenue.

Des travaux urgents ont été confiés à l'entreprise TRILLAT pour la remise en état d'une partie de la toiture de l'Agence Postale pour la somme de 2956.62 €.

Devis pour travaux d'élagage :

3 devis ont été demandés pour l'abattage d'un sapin au Parc du Cellier, l'élagage d'arbres au chemin des Fouilleuses et l'abattage d'un châtaignier sur le domaine public. 2 devis ont été reçus et l'entreprise Les Jardins du Guiers de Romagnieu est retenue pour un montant de 3780 € pour l'ensemble des travaux.

Aménagement du village : Il s'agit avant la mise en service de la déviation de répondre à l'attente des administrés qui est d'abord un besoin de sécurité. Il s'agit d'optimiser et d'améliorer l'existant pour réorienter les flux de voitures et modifier les usages et les stationnements. Le dossier est soumis à l'approbation du conseil départemental qui doit être rendu très prochainement. Ces travaux nécessitent de recourir à l'emprunt. 4 propositions

ont été reçues et il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil municipal pour se prononcer en faveur d'une proposition afin que l'organisme bancaire valide notre demande. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la proposition de la Caisse d'Épargne (1 prêt relais dans l'attente du reversement de la TVA et des subventions de 150000 € au taux de 0.65% sur 3 ans maximum et un prêt à taux fixe de 1.37% sur 15 ans.

Achat de matériel : le dossier de subvention concernant l'acquisition du matériel de désherbage alternatif aux produits phytosanitaires a été adressé en mai 2017 à l'Agence de l'eau. Or l'Agence de l'eau a informé la commune que par décision prise en juillet 2017, certains matériels n'étaient plus éligibles aux subventions. Le cabinet Fredon, qui a réalisé le plan de gestion différencié, qui suit son application et supervise l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics, a indiqué lors d'une réunion tenue en mairie le 2 novembre, qu'un point doit être fait avec l'Agence de l'Eau sur les demandes de subvention effectuées avant l'adoption des nouveaux critères. Mme VALLON, conseillère du cabinet FREDON apporte également son conseil en matière d'achats de matériel de désherbage alternatif encore subventionnable.

Parallèlement le fonds de concours de la CC a été destiné à l'achat d'une épareuse. C'est un achat indispensable compte tenu de la longueur de chemins à entretenir (35km de voies communales auxquelles s'ajoutent les 35 km de voies qui relevaient de l'association foncière et qui aujourd'hui retombent dans le domaine privé de la commune). Achat qui permet une souplesse d'organisation et qui est beaucoup moins onéreux que le recours à un prestataire privé. Des devis sont en cours et une commission technique se réunira pour analyser les offres.

3- Rythmes scolaires : la commission des rythmes scolaires s'est réunie et a proposé le retour à la semaine de quatre jours compte tenu des difficultés matérielles entraînées par le passage à quatre jours sans concertation des autres communes utilisatrices du centre de loisirs de l'ex CCLVG et du coût des TAP. Il faut attendre le conseil d'école extraordinaire qui doit avoir lieu en décembre pour que le dossier destiné à l'inspection académique puisse être validé.

4- Questions diverses :

- Madame Le Maire informe le conseil de la démission de Liliane Lagréou de ses fonctions de déléguée de la commune à la commission petite enfance des VDD, en raison de ses nouvelles fonctions professionnelles, qui ne lui permettent plus d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions.
- Nicole Jacquemet est désignée comme élue référente de la commune à la commission intercommunale du logement.
- Le CISPD : Nicole JACQUEMET donne les résultats de la pose du radar dans le village un mercredi matin entre 7 h et 13 h. Plus de 700 véhicules circulent dans le sens est/ouest et plus de 450 dans l'autre sens et des vitesses de 90 kms/ heure ont été relevées.

- contournement : une réunion s'est tenue à Aoste avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, qui confirme la mise en service du contournement en 2019.
- situation de Monsieur Serge Budin, agent technique : la commune est dans l'attente des conclusions de la commission de réforme.
- Création d'un cours de gym douce pilâtes le jeudi matin : début des cours jeudi 9 novembre à la salle des fêtes.
- Défi des sapeurs-pompiers pour le téléthon : Samedi 4 Novembre 2017, les sapeurs pompiers des casernes de la Tour du Pin, Châbons, Charavines, Paladru, St Geoire en Valdaine, Pont de Beauvoisin, Les Abrets en Dauphiné, Chimilin, La Bâtie Montgascon, Saint André le Gaz ont pour objectif de courir en binôme tout en tirant un dévidoir de caserne en caserne afin de récolter des fonds pour le téléthon grâce aux stands tenus dans chaque commune parcourue.
- 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 11h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal